

## Etudiants Fonctionnaires Stagiaires (EFS)

Circuit de votre inscription administrative à l'Inspé de l'académie de Créteil

Du 1er juillet au 31 octobre 2022

### Attention :

Lors de l'inscription en ligne, les lauréats affectés à mi-temps devront fournir une attestation d'acquiescement de la Contribution vie étudiante et de Campus (CVEC) en plus des autres justificatifs. Les modalités de paiement de ce droit sont disponibles sur le site suivant :

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/>

Vous devez vous faire connaître auprès du service de la scolarité de l'Inspé dès les résultats au concours en envoyant un mail à [inscriptions-inspe@u-pec.fr](mailto:inscriptions-inspe@u-pec.fr)

Le lien d'accès au dossier d'inscription en ligne vous est envoyé par le service de la scolarité de l'Inspé à partir du 30 juin.  
**Attention**, ce lien est personnel.

Connectez-vous au formulaire d'inscription grâce au lien qui vous a été communiqué.

Créez votre dossier et déposez en ligne toutes les pièces justificatives à fournir y compris la photo d'identité et la CVEC.

Votre dossier est complet

OUI

Votre inscription administrative est enregistrée.

Vous recevrez les documents suivants par voie postale à l'adresse que vous aurez indiquée lors de votre inscription en ligne :

Carte d'étudiant et certificats de scolarité

NON

Le service de la scolarité de l'Inspé vous indique les pièces manquantes par mail via le support d'inscription.

Complétez votre dossier en déposant les pièces manquantes sur le support d'inscription. Pour cela, utilisez l'onglet « Suivi d'un ticket » puis saisissez le n° de ticket qui figure dans le mail reçu.

Votre inscription administrative est enregistrée.  
Vous recevrez les documents suivants par voie postale à l'adresse que vous aurez indiquée lors de votre inscription en ligne :  
Carte d'étudiant et certificats de scolarité